Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-212900260-20260702-260702DELIB58-DE

Châteaulin
VILLE VERTE ET VIVANTE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
06/2026

VILLE de CHATEAULIN

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-six juin deux mille vingt-six, s'est réuni, en séance ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JUGUET, le Maire.

Etaient présents : M. Jean-Pierre JUGUET, M. Jean-Christophe LE DOARE, Mme Vinciane PERON, M. Aurélien GARO, Mme Fabienne SENNEVILLE, M. Nicolas DURET, Mme Valérie SCOARNEC KEROULLAS, M. Gabriel MAOT, M. Christian RANNOU, M. Stéphane SUPIOT, M. Michel JACQ, Mme Sophie SAINT-JALMES, Mme Hélène NICOLAS, Mme Nathalie GOURMELON, Mme Morgane LE GOUILL, Mme Virginie FEUNTEUN, Mme Virginie STEPHAN (arrivée à 19h07 pour la délibération n°56), M. Gwenaël MERER, Mme Marianne CHESSÉ-SALAUN, M. Tristan MOREL, M. Gaël KERNEUZET, Mme Margareth CUSSON-DUARTE, Mme Marie PERENNES, M. Gwenaël BATHANY

Ont donné procuration :
Mme Odile BOZEC à Mme Nathalie GOURMELON
M. Simon CAUGANT à M. Michel JACQ
M. Paul-Etienne FOUQUÉ à M. Gaël KERNEUZET
Mme Julie LE DUFF à M. Gwenaël BATHANY
M. Eric KERCRET à Mme Margareth CUSSON-DUARTE

Absent-e-s excusé-e-s : -

Absent-e-s non excusé-e-s : -

Secrétaires de séance : M. Tristan MOREL et M. Gwenaël BATHANY

Assistaient également à la réunion : Marion LE CLOAREC, Secrétariat général ; M. Stéphane LE GALL, Directeur des services techniques (jusqu'à la délibération n° 62) ; Mme Isabelle SALGUES, Directrice des Ressources humaines (pour la délibération n° 55) ; Mme Valérie LAUTIER, Responsable restauration et affaires scolaires (jusqu'à la délibération n°63)

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-212900260-20260702-260702DELIB58-DE

N° 58 OBJET : Convention de participation aux points d'apports volontaires avec la Communauté de communes Pleyben-Châteaulin-Porzay pour le lotissement Pôle santé et l'EHPAD

Rapporteur : Nicolas DURET

La commune de Châteaulin souhaite procéder à la mise en place de conteneurs enterrés, au 662 Rocade de Parc Bihan. Ces conteneurs seront mis à la disposition des futurs investisseurs du lotissement et de l'EHPAD de la vallée de l'Aulne.

Dans le cadre de la réalisation de ces travaux, la Communauté de communes Pleyben-Châteaulin-Porzay a estimé ces travaux à 34 490.00 € TTC.

L'estimation des dépenses est décomposée comme suit :

Type de colonne	Enterrées OM	Enterrées CS	Enterrées VERRE	Total opération
Nombre	2	2	0	4
Montant	17 307.62 € TTC	17 183.06 € TTC	0	34 490.68 € TTC
Part CCPCP 50 %	8 653.81 € TTC	8 591.53 € TTC	0	17 245.34 € TTC
Part communale 50 %	8 653.81 € TTC	8 591.53 € TTC	0	17 245.34 € TTC

La répartition du financement des colonnes enterrées ou semi-enterrées est définie selon le « règlement d'implantation des conteneurs enterrés ou semi-enterrés à destination de la collecte des déchets ménagers » validé en conseil communautaire du 10 mars 2020.

Le projet s'élève donc à un montant total de 34 490.68 €TTC.

Dans le cadre du projet, la participation financière de la commune de Châteaulin sera donc de 17 245.34 € TTC.

Vu l'article R2334-11 du code général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 10 mars 2020

Après avoir pris connaissance des conditions de financement du projet

Ouï l'exposé de Nicolas DURET concernant le projet de mise en place de conteneurs enterrés au 662 Rocade de Parc Bihan, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Article 1 : adopte le projet de convention entre la Communauté de commune de Pleyben-Châteaulin-Porzay et la commune de Châteaulin

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-212900260-20260702-260702DELIB58-DE

Article 2 : procède à la mise en place des conteneurs au 662 Rocade de Parc Bihan pour un montant TTC de 17 245.34 €

Article 3 : indique que la dépense est inscrite au budget 2026 section investissement

Article 4 : autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

MAIRIE DE CHATEAULIN
Finistère

POUR COPIE CONFORME

FAIT A CHATEAULIN LE 2 JUILLET 2026

Le Maire	Le secrétaire de séance	Le secrétaire de séance
Jean-Pierre JUGUET	Tristan MOREL	Gwenaël BATHANY

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-212900260-20260702-260702DELIB58-DE